

PLAN D'ACTION 2013-2018

DÉVELOPPER NOTRE INDUSTRIE
DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE
COMMERCIALES

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MINISTRE	5
LE PLAN D'ACTION	7
PRIORITÉS SECTORIELLES	9
PRIORITÉ 1 DÉVELOPPEMENT, COMPÉTITIVITÉ ET PÉRENNITÉ DU SECTEUR	9
PRIORITÉ 2 MISE EN VALEUR DES PRODUITS AQUATIQUES DU QUÉBEC	10
PRIORITÉ 3 OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
AXE 1 – CAPTURE	11
PRIORITÉ DÉVELOPPEMENT, COMPÉTITIVITÉ ET PÉRENNITÉ DU SECTEUR	11
Objectif : Favoriser le développement et la compétitivité des entreprises de pêche	11
Objectif : Assurer la pérennité des entreprises de pêche	11
PRIORITÉ OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	11
Objectif : Assurer l'accès à la ressource	11
Objectif : Encourager le développement durable du secteur	12
AXE 2 – AQUACULTURE	13
PRIORITÉ DÉVELOPPEMENT, COMPÉTITIVITÉ ET PÉRENNITÉ DU SECTEUR	13
Objectif : Favoriser le développement et la compétitivité des entreprises aquacoles	13
Objectif : Assurer la pérennité et la capacité concurrentielle des entreprises aquacoles	13
PRIORITÉ MISE EN VALEUR DES PRODUITS AQUATIQUES DU QUÉBEC	13
Objectif : Soutenir une offre de produits aquatiques sécuritaires et de qualité	13
PRIORITÉ OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	14
Objectif : Optimiser l'exploitation du milieu marin	14
Objectif : Encourager le développement durable du secteur	14
AXE 3 – TRANSFORMATION	15
PRIORITÉ DÉVELOPPEMENT, COMPÉTITIVITÉ ET PÉRENNITÉ DU SECTEUR	15
Objectif : Favoriser le développement et la compétitivité des entreprises de transformation de produits aquatiques	15
Objectif : Assurer la pérennité et la capacité concurrentielle des entreprises de transformation de produits aquatiques	15
PRIORITÉ MISE EN VALEUR DES PRODUITS AQUATIQUES DU QUÉBEC	15
Objectif : Soutenir une offre de produits aquatiques sécuritaires et de qualité	15
AXE 4 – COMMERCIALISATION	16
PRIORITÉ MISE EN VALEUR DES PRODUITS AQUATIQUES DU QUÉBEC	16
Objectif : Accroître la notoriété de l'offre québécoise de produits aquatiques	16
Objectif : Renforcer les capacités commerciales des entreprises	17
AXE 5 – CONCERTATION	18
PRIORITÉ DÉVELOPPEMENT, COMPÉTITIVITÉ ET PÉRENNITÉ DU SECTEUR	18
Objectif : Encourager la concertation dans le secteur	18
AXE 6 – INNOVATION	19
PRIORITÉ DÉVELOPPEMENT, COMPÉTITIVITÉ ET PÉRENNITÉ DU SECTEUR	19
Objectif : Assurer la capacité concurrentielle du secteur	19
TABLEAU SYNTHÈSE	20

MOT DU MINISTRE



C'est avec plaisir que je vous présente le Plan d'action 2013-2018 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ce document permettra au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de favoriser le développement et la pérennité de cette industrie, afin qu'elle puisse continuer à contribuer à l'offre de produits bioalimentaires québécois, à générer des emplois et des retombées économiques.

Les activités de capture, de transformation de produits marins et d'aquaculture assurent des emplois à près de 8 000 personnes au Québec, principalement dans les régions maritimes. Ces emplois et les recettes engendrées par cette industrie soutiennent nos communautés maritimes et concourent à leur essor économique. En moyenne, le chiffre d'affaires de l'industrie s'élève annuellement à 300 millions de dollars.

L'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales de même que de la transformation de produits marins doit faire face, depuis plusieurs années, à des défis importants, liés notamment à la mondialisation, aux fluctuations des prix sur les marchés, à la variation des taux de change, à la rareté de la ressource, à la hausse des coûts d'exploitation des entreprises et au changement des habitudes alimentaires des consommateurs.

La mise en œuvre du Plan d'action guidera notre intervention au cours des cinq prochaines années. Vous constaterez à sa lecture qu'il s'harmonise avec la Politique de souveraineté alimentaire, ce qui témoigne de notre engagement à faire du secteur bioalimentaire un véritable outil de développement économique.

Le vice-premier ministre
et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'F. Gendron'.

François Gendron

LE PLAN D'ACTION

La contribution du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales à l'industrie bioalimentaire est significative, notamment sur le plan régional. La pérennité et la prospérité de ce secteur dépendent de la capacité des entreprises qui le composent à se développer et à relever le défi de la compétitivité. Le présent plan d'action vise à appuyer l'essor et la viabilité du secteur selon une dynamique de chaîne de valeur.

Ce plan d'action est le résultat des discussions et des travaux qui ont émané de la Table ronde sur les pêches et l'aquaculture commerciales, qui s'est tenue à Québec le 18 décembre 2012. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) entend prendre en considération les préoccupations de l'industrie par la mise en œuvre de ce plan d'action sur la base des priorités établies lors de cette rencontre et des consultations connexes.

Pour aider les entreprises du secteur à se développer et à améliorer leur compétitivité, ce plan d'action comporte trois priorités :

- Développement, compétitivité et pérennité du secteur;
- Mise en valeur des produits aquatiques du Québec;
- Occupation dynamique du territoire et développement durable.

Pour l'atteinte de ces priorités, 27 actions sont proposées en vue d'une meilleure viabilité économique de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Ce plan d'action fait appel à la collaboration et à la participation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de cette industrie : pêcheurs, aquaculteurs, transformateurs, distributeurs et partenaires gouvernementaux et socioéconomiques.

PRIORITÉS SECTORIELLES

PRIORITÉ 1 DÉVELOPPEMENT, COMPÉTITIVITÉ ET PÉRENNITÉ DU SECTEUR

La pérennité et la prospérité du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales dépendent de la capacité de ses entreprises à se développer et à relever le défi de la compétitivité.

Globalement, les coûts d'exploitation des entreprises de pêche ont augmenté, notamment en raison de la hausse du coût du pétrole, de la main-d'œuvre et des appâts.

Pour le secteur aquacole, les coûts croissants des intrants pour la production et une faible croissance des prix sont les principaux défis du développement des entreprises.

Dans le domaine de la transformation de produits aquatiques, la main-d'œuvre vieillissante, l'attraction et la rétention des employés, la forte compétition sur les différents marchés ainsi que l'adaptation des procédés de transformation et des produits aux attentes des acheteurs et des consommateurs sont autant de défis à relever pour assurer le développement et la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs, l'innovation est garante de la capacité concurrentielle à long terme. Des entreprises dynamiques et innovantes seront plus aptes à affronter la concurrence et à assurer leur viabilité, autant sur le plan de la capture et de la transformation que sur celui de l'aquaculture.

L'établissement de la relève demeure une préoccupation majeure pour assurer la pérennité du secteur. Au cours des prochaines années, plusieurs pêcheurs et aquaculteurs seront en âge de se retirer. Toutefois, les jeunes qui souhaitent s'établir dans l'industrie n'ont pas toujours les moyens financiers nécessaires pour acquérir une entreprise.

Enfin, le développement du secteur passe par une meilleure concertation de l'ensemble de la filière, du pêcheur ou de l'aquaculteur jusqu'au consommateur. Une meilleure coordination entre tous les maillons de la chaîne de valeur favorisera la mise en œuvre de projets innovants et rentables pour les entreprises.

PRIORITÉ 2 MISE EN VALEUR DES PRODUITS AQUATIQUES DU QUÉBEC

Un des principaux défis du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales est de faire connaître son offre de produits, de la différencier de celle des produits aquatiques provenant de l'extérieur et d'augmenter sa notoriété et sa visibilité sur les marchés du Québec et d'ailleurs.

De plus, la fonction «commercialisation» doit être renforcée au sein des entreprises. De petite ou moyenne taille, ces dernières ont en effet de la difficulté à trouver les ressources humaines et financières qui permettent de mettre en place des initiatives de commercialisation. Cette situation freine le développement et la diversification des produits et des marchés au sein du secteur.

Enfin, les acheteurs et les consommateurs de produits aquatiques au Québec et ailleurs sont de plus en plus exigeants quant à la qualité et aux conditions de capture, d'élevage et de transformation. Par conséquent, les entreprises doivent s'adapter à de nouvelles normes qui visent à assurer aux acheteurs et aux consommateurs l'accès à des produits qui répondent à leurs exigences. L'obtention d'une certification devient ainsi un avantage par rapport à la concurrence et peut ouvrir de nouveaux marchés plus lucratifs.

PRIORITÉ 3 OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales évoluent en majorité en région, surtout maritime. Les activités de pêche, de production aquacole et de transformation de produits aquatiques constituent un levier économique important dans les régions où elles se trouvent. Ces activités sont vitales pour le maintien des emplois et le développement des communautés.

Le développement durable est un objectif incontournable pour le secteur en raison des liens étroits entre les activités de pêche et d'aquaculture, les milieux naturels, l'occupation dynamique du territoire et les communautés. Le principal défi est de conjuguer le développement économique à la protection et à l'amélioration constante de l'environnement ainsi qu'à l'acceptabilité sociale.

Au-delà du respect des normes réglementaires, les entreprises doivent adopter des modes de production plus respectueux de l'environnement. Le gouvernement continuera à les accompagner dans leur démarche de développement durable et à encourager l'adoption de pratiques durables de pêche et d'aquaculture.

AXE 1 – CAPTURE

PRIORITÉ DÉVELOPPEMENT, COMPÉTITIVITÉ ET PÉRENNITÉ DU SECTEUR

Objectif : Favoriser le développement et la compétitivité des entreprises de pêche

L'augmentation constante des coûts d'exploitation affecte la rentabilité des entreprises de pêche. Afin d'améliorer la performance et la productivité de ces entreprises, le Ministère continuera d'offrir un appui financier et technique aux différentes initiatives ayant trait, par exemple, à l'économie de carburant, au développement de nouveaux appâts, à l'optimisation des engins de pêche et à la gestion.

ACTION 1 Appuyer les initiatives visant à réduire les coûts d'exploitation des entreprises de pêche

Depuis l'effondrement des stocks de poissons de fond et les moratoires successifs, un déséquilibre subsiste entre la capacité de capture (nombre de pêcheurs) et la disponibilité de la ressource. La réduction de la surcapacité de capture représente un défi pour la compétitivité et le développement des entreprises de pêche. Ainsi, le Ministère appuiera les initiatives de restructuration, de rationalisation et d'adaptation des entreprises de pêche du Québec.

ACTION 2 Appuyer les initiatives visant la restructuration, la rationalisation et l'adaptation des entreprises de pêche

Objectif : Assurer la pérennité des entreprises de pêche

L'industrie des pêches commerciales doit composer avec le vieillissement de ses membres et a de la difficulté à assurer la relève. L'âge moyen des pêcheurs avoisine les 50 ans et peu de jeunes pêcheurs entrent dans l'industrie.

Pour la relève, l'accès au financement et donc à la propriété est difficile étant donné la valeur élevée des actifs nécessaires à la pêche. Aussi le Ministère continuera à offrir un appui financier à la relève pour encourager l'établissement des jeunes pêcheurs dans le secteur de la capture.

ACTION 3 Encourager l'établissement de la relève dans le secteur de la capture

PRIORITÉ OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif : Assurer l'accès à la ressource

L'accès à la ressource halieutique représente un enjeu prioritaire pour les pêcheurs et les transformateurs des régions maritimes du Québec ainsi que pour l'économie des régions côtières. En effet, la disponibilité de la ressource a un impact direct sur la situation financière des entreprises de pêche et sur le niveau d'activité économique des régions maritimes. L'industrie de la pêche et le gouvernement du Québec veulent s'assurer que le partage de la ressource halieutique par le gouvernement fédéral respecte les parts provinciales basées sur les historiques de capture. Aussi, le Ministère continuera d'appuyer l'industrie dans ses représentations auprès du gouvernement fédéral pour assurer l'accès à la ressource.

ACTION 4 Appuyer l'industrie dans ses représentations auprès du gouvernement fédéral pour assurer l'accès à la ressource

Objectif : Encourager le développement durable du secteur

La conservation et l'exploitation durable de la ressource sont des priorités pour les pêcheurs du Québec. À ce titre, plusieurs initiatives ont été mises en place par différentes flottilles pour assurer la durabilité des activités de pêche (ex. : utilisation de panneaux semi-pélagiques dans la pêche à la crevette, immersion de récifs artificiels, réduction du nombre de casiers dans la pêche au homard).

La délivrance d'une écocertification par un organisme indépendant est une reconnaissance supplémentaire de ces bonnes pratiques de pêche et favorise l'accès au marché. Le Ministère appuiera les initiatives visant à développer des pratiques d'exploitation durable dans le secteur de la capture.

ACTION 5 Appuyer les initiatives visant à développer, à implanter et à faire reconnaître des pratiques d'exploitation durable dans le secteur de la capture

AXE 2 – AQUACULTURE

PRIORITÉ DÉVELOPPEMENT, COMPÉTITIVITÉ ET PÉRENNITÉ DU SECTEUR

Objectif : Favoriser le développement et la compétitivité des entreprises aquacoles

En aquaculture, l'amélioration de la productivité est un enjeu de taille. À cet effet, les entreprises doivent bien évaluer leurs coûts de revient et recourir à des outils de gestion efficaces qui leur permettront d'être plus performantes. Conséquemment, le Ministère appuiera les projets visant à favoriser l'accroissement de la productivité des entreprises aquacoles.

ACTION 6 Appuyer les initiatives visant l'amélioration de la productivité des entreprises aquacoles

Objectif : Assurer la pérennité et la capacité concurrentielle des entreprises aquacoles

Les risques associés à la production aquacole sont importants et la mise en place d'un outil de gestion des risques peut aider les aquaculteurs à mieux gérer ces situations. Le Ministère élaborera donc un outil de gestion des risques associés à la production aquacole.

ACTION 7 Élaborer un outil de gestion des risques liés à la production aquacole

L'aquaculture, tant en eau douce qu'en eau marine, doit combler des besoins en matière de recherche et développement (R-D). Pour l'amélioration de ses procédés de production, le financement en R-D est nécessaire. Sur cette base, le Ministère poursuivra son appui à la R-D dans le secteur aquacole.

ACTION 8 Assurer le financement de la recherche et du développement dans le secteur de l'aquaculture

La consolidation et l'expansion d'une entreprise maricole requièrent des investissements importants. La mariculture traverse actuellement une période difficile qui limite l'accès à un financement privé. Par conséquent, le Ministère évaluera différentes options pour favoriser l'accès des entreprises maricoles à un fonds d'investissement.

ACTION 9 Assurer l'accès des entreprises maricoles à un fonds d'investissement

PRIORITÉ MISE EN VALEUR DES PRODUITS AQUATIQUES DU QUÉBEC

Objectif : Soutenir une offre de produits aquatiques sécuritaires et de qualité

La qualité des œufs et des alevins influence le développement des poissons et, ultimement, la production des aquaculteurs en eau douce. La révision du programme québécois de certification sanitaire des producteurs permettrait d'actualiser les conditions de délivrance des certificats qui assurent aux aquaculteurs des œufs et des alevins de qualité. Le Ministère analysera la possibilité d'étendre ce programme de certification à d'autres maladies.

ACTION 10 Réviser le Programme de certification sanitaire des exploitations piscicoles productrices d'œufs et d'alevins

PRIORITÉ OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif : Optimiser l'exploitation du milieu marin

La mise en place de cadres de développement aquacole (CDA) a pour objectif d'assurer un développement ordonné de la mariculture au Québec en considérant les autres utilisateurs du milieu marin. En ce sens, la création de CDA dans certains secteurs clés permettra une meilleure acceptabilité sociale des projets et un développement harmonieux du secteur.

ACTION 11 Assurer un développement harmonieux et ordonné de la mariculture

Objectif : Encourager le développement durable du secteur

La Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) vise à soutenir les aquaculteurs produisant des salmonidés afin de limiter les rejets de phosphore dans l'environnement.

Le Ministère et ses partenaires poursuivront la mise en œuvre de la STRADDAQ afin que les cibles environnementales de rejet soient atteintes pour les entreprises participantes. La date d'échéance de la STRADDAQ est fixée au 31 décembre 2015.

ACTION 12 Encourager le développement durable de l'aquaculture en eau douce

AXE 3 – TRANSFORMATION

PRIORITÉ DÉVELOPPEMENT, COMPÉTITIVITÉ ET PÉRENNITÉ DU SECTEUR

Objectif : Favoriser le développement et la compétitivité des entreprises de transformation de produits aquatiques

Au cours des dernières années, le Ministère a offert un soutien financier à la modernisation de l'équipement des usines de transformation de produits aquatiques et plusieurs gains en matière de productivité ont ainsi été enregistrés. Toutefois, les entreprises de transformation doivent encore faire face à une forte compétition mondiale et à un manque de main-d'œuvre qui minent leur capacité opérationnelle. Par conséquent, elles doivent poursuivre la modernisation de leur équipement de transformation.

À cet effet, le Ministère maintiendra son appui technique et financier aux projets qui visent la modernisation de l'équipement des usines de transformation de produits marins pour améliorer leur compétitivité.

ACTION 13 Appuyer la modernisation de l'équipement des usines de transformation de produits marins

La fabrication de produits de deuxième et de troisième transformation offre un potentiel économique intéressant pour les entreprises. Le développement de ces produits entraînerait une valeur ajoutée supplémentaire à la transformation de produits aquatiques et un accroissement des revenus.

Par ailleurs, la valorisation des coproduits de la transformation offre des possibilités pour améliorer les rendements, réduire les pertes et accroître la performance globale des usines. À ce titre, le Ministère appuiera les initiatives de l'industrie qui viseront le développement de nouveaux produits et la mise en valeur des coproduits.

ACTION 14 Appuyer le développement de nouveaux produits et la valorisation des coproduits

Objectif : Assurer la pérennité et la capacité concurrentielle des entreprises de transformation de produits aquatiques

Pour permettre une meilleure adéquation entre la ressource disponible et la capacité de transformation du secteur, en particulier pour le poisson de fond, le Ministère révisera le processus de délivrance des permis de transformation de produits marins.

ACTION 15 Actualiser le processus de délivrance des permis de transformation de produits marins

PRIORITÉ MISE EN VALEUR DES PRODUITS AQUATIQUES DU QUÉBEC

Objectif : Soutenir une offre de produits aquatiques sécuritaires et de qualité

La salubrité des aliments est une préoccupation croissante pour les consommateurs. Par conséquent, les acheteurs demandent aux usines de transformation de se conformer à des normes de gestion de la sécurité alimentaire, telles que celles du British Retail Consortium (BRC) ou de la Safe Quality Food (SQF).

Le Ministère appuiera les projets de mise à niveau des infrastructures et d'adaptation des procédés de fabrication des usines de transformation de produits aquatiques.

ACTION 16 Appuyer l'amélioration des infrastructures et l'adaptation des procédés de fabrication des usines de transformation de produits aquatiques

AXE 4 – COMMERCIALISATION

PRIORITÉ MISE EN VALEUR DES PRODUITS AQUATIQUES DU QUÉBEC

Objectif : Accroître la notoriété de l'offre québécoise de produits aquatiques

L'offre de produits aquatiques doit faire face à une forte compétition sur le marché du Québec avec la présence accrue de produits importés. Il est important d'augmenter la notoriété et la visibilité des produits aquatiques québécois pour amener les consommateurs d'ici à les choisir et accroître ainsi la part de ces produits dans les achats. Pour ce faire, le Ministère appuiera les projets qui viseront à favoriser la reconnaissance des produits aquatiques québécois, en particulier sous le logo «Aliments du Québec», ainsi que leur promotion en misant sur leurs caractéristiques distinctives (qualité générale, qualités nutritives, respect de l'environnement).

ACTION 17 Appuyer l'identification des produits aquatiques du Québec avec la collaboration d'Aliments du Québec

L'offre de produits aquatiques au Québec est diversifiée et de qualité. Les entreprises de transformation souhaitent augmenter leurs ventes sur le marché québécois et misent sur la promotion générique des produits aquatiques du Québec. Le Ministère appuiera les activités de promotion générique des produits aquatiques du Québec.

ACTION 18 Appuyer la promotion générique des produits aquatiques du Québec en collaboration avec Aliments du Québec

Les États-Unis demeurent le principal marché d'exportation des poissons et fruits de mer du Québec. La diversification des marchés est une priorité de l'industrie. Le Ministère encouragera et appuiera la participation de cette dernière à diverses activités commerciales internationales, afin de promouvoir les produits aquatiques québécois sur de nouveaux marchés d'exportation.

ACTION 19 Favoriser la participation des entreprises du Québec à des activités commerciales internationales

Les consommateurs sont de plus en plus exigeants en ce qui a trait à l'exploitation durable de la ressource et à l'origine des produits qu'ils achètent. L'écocertification des produits aquatiques devient une condition pour l'accès aux marchés. Un système de traçabilité permet de suivre un produit du bateau jusqu'au consommateur et garantit à celui-ci la provenance du produit. En conséquence, le Ministère soutiendra les projets d'implantation de la traçabilité et de l'écocertification pour les produits aquatiques du Québec.

ACTION 20 Encourager les initiatives visant l'implantation de la traçabilité et de l'écocertification pour les produits aquatiques du Québec

De plus, le Ministère collaborera à l'organisation d'une activité afin d'informer l'industrie sur les démarches et les bénéfices liés à l'écocertification des pêcheries et à la traçabilité des produits aquatiques.

ACTION 21 Collaborer à l'organisation d'une activité portant sur la traçabilité et l'écocertification des produits aquatiques

Objectif : Renforcer les capacités commerciales des entreprises

Le renforcement des capacités commerciales est important pour permettre aux entreprises d'assurer un meilleur positionnement de leurs produits sur les marchés et de répondre aux nouvelles exigences en matière de commercialisation. Il est primordial que les entreprises du secteur puissent se doter d'une stratégie de commercialisation adaptée à leur environnement d'affaires, consolider et créer des liens avec les différents acteurs des réseaux commerciaux et disposer d'une information stratégique facilitant la prise de décisions.

Ainsi, le Ministère offrira son appui aux entreprises du secteur afin qu'elles puissent développer leurs ressources en matière de commercialisation ou élaborer une stratégie de commercialisation.

ACTION 22 Favoriser l'accès des entreprises à des ressources spécialisées en commercialisation et appuyer l'élaboration de stratégies de mise en marché

AXE 5 – CONCERTATION

PRIORITÉ DÉVELOPPEMENT, COMPÉTITIVITÉ ET PÉRENNITÉ DU SECTEUR

Objectif : Encourager la concertation dans le secteur

Pour bien défendre ses intérêts, le Québec a besoin d'associations nationales fortes et représentatives. En ce sens, le Ministère encouragera le regroupement d'entreprises au sein d'associations nationales.

ACTION 23 Appuyer le regroupement d'entreprises au sein d'associations nationales

Les produits aquatiques du Québec doivent faire face à une forte compétition dans l'ensemble des marchés. L'industrie québécoise doit, plus que jamais, travailler en concertation au sein de sa filière pour assurer son essor économique. Pour ce faire, elle doit miser sur une filière compétitive dans laquelle chaque acteur sera prêt à collaborer avec l'ensemble des partenaires de la chaîne de valeur.

Le Ministère entend donc appuyer la réalisation de projets concertés impliquant une collaboration de l'ensemble des acteurs du secteur.

ACTION 24 Appuyer la réalisation de projets concertés qui impliquent une collaboration de l'ensemble des acteurs de l'industrie selon une dynamique de chaîne de valeur

L'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales sont devenues un défi important au cours des dernières années. Les changements démographiques et l'attractivité des autres secteurs économiques affectent l'emploi dans cette industrie.

Le Ministère entend poursuivre sa collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et de l'industrie pour encourager le développement de la main-d'œuvre et favoriser une meilleure adéquation avec les besoins des entreprises.

À cet effet, le Ministère appuiera les initiatives concertées qui auront pour objectif de favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans les entreprises du secteur.

ACTION 25 Appuyer les initiatives concertées visant à favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans le secteur

AXE 6 – INNOVATION

PRIORITÉ DÉVELOPPEMENT, COMPÉTITIVITÉ ET PÉRENNITÉ DU SECTEUR

Objectif : Assurer la capacité concurrentielle du secteur

L'innovation est garante de la capacité concurrentielle à long terme des entreprises. Afin d'appuyer l'innovation et la R-D dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, le Ministère poursuivra notamment ses interventions avec la collaboration de Merinov.

ACTION 26 Appuyer l'innovation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales en partenariat avec Merinov

Par ailleurs, une des priorités du Ministère consiste à renforcer la collaboration entre les entreprises du secteur et les centres de R-D pour mieux cibler les projets de recherche en rapport avec les besoins de l'industrie.

ACTION 27 Encourager la concertation entre les entreprises du secteur et les centres de R-D pour favoriser un arrimage optimal entre les besoins d'affaires de ces entreprises et les priorités de la recherche

TABLEAU SYNTHÈSE

CAPTURE	AQUACULTURE	TRANSFORMATION	COMMERCIALISATION	CONCERTATION	INNOVATION
1 Appuyer les initiatives visant à réduire les coûts d'exploitation des entreprises de pêche	6 Appuyer les initiatives visant l'amélioration de la productivité des entreprises aquacoles	13 Appuyer la modernisation de l'équipement des usines de transformation de produits marins	17 Appuyer l'identification des produits aquatiques du Québec avec la collaboration d'Aliments du Québec	23 Appuyer le regroupement d'entreprises au sein d'associations nationales	26 Appuyer l'innovation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales en partenariat avec Merinov
2 Appuyer les initiatives visant la restructuration, la rationalisation et l'adaptation des entreprises de pêche	7 Élaborer un outil de gestion des risques liés à la production aquacole	14 Appuyer le développement de nouveaux produits et la valorisation des coproduits	18 Appuyer la promotion générique des produits aquatiques du Québec en collaboration avec Aliments du Québec	24 Appuyer la réalisation de projets concertés qui impliquent une collaboration de l'ensemble des acteurs de l'industrie selon une dynamique de chaîne de valeur	27 Encourager la concertation entre les entreprises du secteur et les centres de R-D pour favoriser un arrimage optimal entre les besoins d'affaires de ces entreprises et les priorités de la recherche
3 Encourager l'établissement de la relève dans le secteur de la capture	8 Assurer le financement de la recherche et du développement dans le secteur de l'aquaculture	15 Actualiser le processus de délivrance des permis de transformation de produits marins	19 Favoriser la participation des entreprises du Québec à des activités commerciales internationales	25 Appuyer les initiatives concertées visant à favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans le secteur	
4 Appuyer l'industrie dans ses représentations auprès du gouvernement fédéral pour assurer l'accès à la ressource	9 Assurer l'accès des entreprises maricoles à un fonds d'investissement	16 Appuyer l'amélioration des infrastructures et l'adaptation des procédés de fabrication des usines de transformation de produits aquatiques	20 Encourager les initiatives visant l'implantation de la traçabilité et de l'écocertification pour les produits aquatiques du Québec		
5 Appuyer les initiatives visant à développer, à implanter et à faire reconnaître des pratiques d'exploitation durable dans le secteur de la capture	10 Réviser le Programme de certification sanitaire des exploitations piscicoles productrices d'œufs et d'alevins		21 Collaborer à l'organisation d'une activité portant sur la traçabilité et l'écocertification des produits aquatiques		
	11 Assurer un développement harmonieux et ordonné de la mariculture		22 Favoriser l'accès des entreprises à des ressources spécialisées en commercialisation et appuyer l'élaboration de stratégies de mise en marché		
	12 Encourager le développement durable de l'aquaculture en eau douce				

Ce document a été réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ VOUS ADRESSER À LA :

Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Ste-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100 poste 3386

Télécopieur : 418 380-2182

Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

RÉDACTION ET COORDINATION

Direction des analyses et des politiques

CONCEPTION GRAPHIQUE

Direction des communications

RÉVISION LINGUISTIQUE

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2013

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-67636-2 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-67637-9 (Pdf)

